

LES ESSENTIELS : SOLUTIONS D'ASSURANCE POUR LES COUPLES – ÉTUDE DE CAS

Ensemble pour un avenir plus radieux





Situation des Clients : Gabrielle et Daniel ont récemment acheté leur première maison

Gabrielle a 31 ans. Elle a rencontré son conjoint Daniel, âgé de 35 ans, à l'université. Ils ont cherché pendant des années la maison parfaite pour se bâtir une vie ensemble. Il y a quelques mois, ils ont finalement trouvé une maison qui leur convient. Maintenant qu'ils sont propriétaires, Gabrielle et Daniel veulent une assurance temporaire pour protéger leurs paiements hypothécaires. C'est le cousin de Daniel qui lui a recommandé de communiquer avec vous pour obtenir des conseils.

Comme Gabrielle et Daniel ont déjà des couvertures d'assurance-vie respectives de 150 000 \$ et 200 000 \$, vous leur offrez d'établir un plan plus global. Ils expriment certaines réticences et réitèrent ne vouloir qu'une assurance temporaire pour le moment. En effet, ils veulent se concentrer sur le remboursement de leur prêt automobile, de leur prêt étudiant et de leur prêt hypothécaire amorti sur 20 ans.

Il serait plus simple de leur offrir l'assurance-vie temporaire qu'ils demandent. Toutefois, il est important qu'ils comprennent que le risque d'être atteint d'une maladie grave est plus élevé qu'ils ne le croient. D'ailleurs, leur relation pourrait être mise à rude épreuve s'ils ne sont plus en mesure de faire leurs paiements hypothécaires.

Recommandations : Comment pouvez-vous aider Gabrielle et Daniel?

En fonction de leurs besoins, vous leur offrez des solutions d'assurance, dont une assurance-vie temporaire de 1 500 000 \$ pour chacun d'eux. Vous leur recommandez aussi un contrat d'assurance maladies graves de 350 000 \$ pour Gabrielle et de 400 000 \$ pour Daniel.

Solutions d'assurance	Besoins des Clients qui sont satisfaits
<ul style="list-style-type: none">Temporaire Évolution 20 ans de 1 500 000 \$ pour GabrielleTemporaire Évolution 20 ans de 1 500 000 \$ pour Daniel	<ul style="list-style-type: none">Couverture du prêt hypothécaire de 1 300 000 \$Couverture du prêt automobile de 68 000 \$Couverture des prêts étudiants de 200 000 \$Garantie d'un revenu de remplacement qui s'ajoute à leur couverture d'assurance-vie existante pour pouvoir s'absenter du travail, au besoinPossibilité d'augmenter la couverture dans l'avenir s'ils ont un enfant, s'ils ont un prêt hypothécaire plus important ou s'ils connaissent une augmentation importante de leur revenu
<ul style="list-style-type: none">Assurance maladies graves Sun Life Temporaire 10 ans de 350 000 \$ pour GabrielleAssurance maladies graves Sun Life Temporaire 10 ans de 400 000 \$ pour DanielRemboursement des primes au décès pour Gabrielle et Daniel	<ul style="list-style-type: none">Prestation garantie correspondant à un an de salaire brut pour chacun d'eux pour couvrir les dépenses si Gabrielle ou Daniel reçoit un diagnostic de l'une des maladies graves couvertes*Prestation garantie qui permet aux deux conjoints de s'absenter du travail pour se concentrer sur la santé plutôt que les finances si l'un d'eux est atteint d'une des maladies graves couvertesPossibilité de transformer le contrat pour une plus longue durée dans l'avenir<ul style="list-style-type: none">Au moment de la transformation future, le remboursement des primes en cas de décès peut être ajouté sans faire l'objet d'une tarification, car il était inclus dans les contrats T10.En cas de transformation future, le remboursement des primes en cas de résiliation peut être ajouté sans faire l'objet d'une tarification. Gabrielle et Daniel peuvent se faire rembourser une partie ou la totalité de leurs primes s'ils n'ont plus besoin de cette couverture dans l'avenir.

* Les demandes de règlement sont étudiées en fonction des maladies graves explicitement couvertes par le contrat d'assurance maladies graves du Client. Les maladies couvertes doivent satisfaire aux exigences dans le contrat d'assurance et la protection prévoit certaines exclusions et restrictions.

Avantage pour les Clients : De quelle manière Gabrielle et Daniel bénéficient-ils de ces solutions?

Grâce à l'assurance-vie temporaire et à l'assurance maladies graves, Gabrielle et Daniel pourront répondre à leurs besoins d'assurance de façon abordable. Et, s'ils devaient avoir besoin d'une couverture plus longue, le contrat d'assurance-vie temporaire 20 ans peut leur permettre de protéger leur assurabilité.

De plus, ils peuvent maintenant avoir l'esprit tranquille. Si l'un d'eux décède subitement, leurs dettes peuvent être remboursées et le conjoint survivant pourrait s'absenter du travail, au besoin. La couverture leur permettra également de se concentrer sur la santé plutôt que sur les finances si l'un d'eux reçoit un diagnostic d'une des maladies graves couvertes.



Prochaines étapes : Comment pourrez-vous aider Gabrielle et Daniel dans l'avenir?

Maintenant que les besoins en assurance de Gabrielle et de Daniel sont comblés, vous pourriez leur proposer une transformation partielle de leur assurance-vie temporaire en assurance-vie permanente à l'occasion de votre prochaine conversation. Ils s'assureraient ainsi de couvrir leurs dernières dépenses ou de rendre leur succession plus efficace sur le plan fiscal.

Vous pourriez aussi leur offrir une transformation en assurance maladies graves permanente pour garantir leur couverture à la retraite avec l'option d'ajouter une garantie Remboursement des primes à la résiliation. De cette façon, ils pourraient se faire rembourser une partie ou la totalité de leurs primes s'ils n'ont plus besoin de cette couverture dans l'avenir.